

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024

Le 19 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 décembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Étaient Présents : Raymond VÉLAND, Éric ROSALIE, Martine FONTANIÉ, Gilbert PICCININI, Sandrine BEN SOUSSAN, Charlotte BOETTI, Grégoire ECK, Jean-Marie ROSALIE,

Était absent excusé : Freddy GAUTHIER

Procuration : Freddy GAUTHIER à Grégoire ECK

Nombre de votants : 9

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal de la réunion du 12 septembre 2024

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2024.

Abrogation des délibérations 2024-25 et 2024-26 portant sur la création d'une régie

Les collectivités territoriales n'étant pas autorisées à encaisser des chèques, la municipalité envisageait l'instauration d'une régie. Le secrétaire de mairie ayant obtenu davantage d'information il apparaît que pour le peu d'encaissement par chèques dans la commune une régie n'est pas nécessaire.

L'abrogation des délibérations 2024_25 et 2024_26 est votée à l'unanimité

Modification n°13 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

M. le maire expose que la CCCLA a fait le choix de positionner la compétence petite enfance au niveau de l'intercommunalité. Cette modification n°13 des statuts a été votée à l'unanimité en conseil communautaire.

La modification n°13 des statuts de la CCCLA est votée à l'unanimité

Ouverture de crédits en investissement pour CFU 2025

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir payer les factures de l'année en cours avant le vote du budget il est nécessaire de prendre une délibération.

Après en avoir discuté Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

L'ouverture des crédits en investissement et l'autorisation de mandatement à hauteur ¼ des dépenses 2024

Rapport triennal d'artificialisation des sols

M. le maire rappelle que la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit qu'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune doit être présenté au conseil municipal une fois tous les trois ans.

Cette loi recommande entre 2021 et 2031 à l'échelle régionale de diviser par 2 la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers mesurée entre 2011 et 2021.

A Souilhe le bilan de consommation d'espaces entre 2001 – 2020 a été de 1,7 ha. La consommation cumulée de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 avec un objectif de réduction de 50% devrait nous amener à ne pas dépasser 0.9 ha sur cette période de 10 ans

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre le rapport triennal d'artificialisation des sols

Questions et informations diverses :

♦ **Emploi dans la commune**

Un administré sollicite un emploi aidé de cantonnier dans la commune. Après en avoir discuté la municipalité indique qu'il n'est pour l'instant pas nécessaire de recruter un second cantonnier.

♦ **Miroir rue du bari long**

Un habitant de la rue de l'abreuvoir demande l'installation d'un miroir rue du bari long. Ce miroir devrait être installé sur une propriété privé ce n'est donc pas réalisable.

♦ **Identification des Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAEnR)**

M. le maire rappelle que dans le cadre d'accélération de la production d'énergies renouvelables les communes doivent définir des zones pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Les propriétaires contactés n'ayant pas répondu, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

♦ **Effectif des classes du RPI**

Un courrier de l'inspectrice alerte sur les effectifs fragiles des écoles du RPI qui pourraient entraîner la fermeture d'une classe. Après vérification des effectifs et une réunion avec le SIMEP, il devrait y avoir 119 enfants sur le regroupement à la prochaine rentrée, ce qui n'engendrerait normalement pas de changement pour la rentrée 2025-2026.

Le projet de passage à la semaine à 4 jours au lieu de 4,5 jours est à l'étude. 60% des parents interrogés seraient favorable à la semaine de 4 jours.

♦ **Récupération de la taxe des ordures ménagères auprès des locataires de la commune**

La taxe des ordures ménagères n'était pas jusqu'à ce jour récupérée. Il a été décidé de mettre en place cette taxe à compter de 2024 et de ne pas appliquer le rattrapage possible sur trois ans.

♦ **Vitesse dans le village**

Malgré la limitation de vitesse à 30 km/heure des habitants se plaignent encore de la vitesse excessive dans le village. Si cela devait se poursuivre, M. le maire indique qu'il demandera à la gendarmerie de venir faire des contrôles de vitesse dans le village.

♦ **Espace propreté**

Un piège à photos installé et régulièrement déplacé a déjà permis de détecter plusieurs fraudeurs.

♦ **Point travaux salle intergénérationnelle**

Le désamiantage est terminé, les menuiseries sont posées ainsi que les tuyaux pour poser la climatisation.

♦ **Lagune**

Les travaux devraient commencer en septembre 2025 et se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2026.

♦ **Village fleuri**

Le jury régional qui est passé cette année a apprécié la visite du village, sa valorisation et sa qualité de vie, il a attribué la seconde fleur au village. Souilhe est le plus petit village nord ouest audois à détenir 2 fleurs. La commission environnement souhaite remercier une nouvelle fois les bénévoles qui contribuent par leur investissement à cette réussite.

Pour fêter cet événement, les bénévoles sont cordialement invités à participer à la cérémonie des vœux du maire.

♦ **Noël des enfants**

La municipalité a distribué 43 bons cadeaux de 25€ chacun. Le conseil municipal et le comité des fêtes remercient l'investissement des bénévoles qui ont décorés la salle et regrettent que beaucoup de parents soient absents à la distribution des cadeaux par le père Noël.

♦ **Vœux du maire et Repas des aînés**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier à 18 heures au local à côté de la bibliothèque.

En raison des travaux à la salle des fêtes, le repas des aînés sera organisé le dimanche 12 janvier dans un restaurant, il est gratuit pour les aînés de 62 ans et plus. Afin de partager un moment de convivialité il est ouvert à tous les habitants du village moyennant une participation de 35,00 € (prix coûtant du repas, apéritif offert).

La réunion du conseil étant terminée, M. le maire donne la parole à l'assistance.

Jeanine Bonnetty demande si les ateliers du char pourront se dérouler dans le local à côté de la bibliothèque. M. le maire donne son accord en rappelant que ce local ne peut recevoir que 30 personnes assises et 50 debout.

M. Attard, président de l'association Souilhe Développement et Environnement prend la parole pour discuter avec M. le maire et les conseillers municipaux du projet de la SCI RIM.

La municipalité souhaite à tous et toutes de très bonnes fêtes de fin d'année

La séance est levée à 22h30

**Le Maire,
Raymond VÉLAND**

**La secrétaire,
Martine FONTANIÉ**